

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<https://40.snuipp.fr>

Rythmes scolaires : et maintenant ?

- Ecole - Rythmes scolaires -



Date de mise en ligne : lundi 12 juin 2017

Description :

Conseil Supérieur de l'Education du 8 juin 2017 : Qui a voté quoi ? Changer de rythmes : comment procéder maintenant ?

SNUipp-FSU des Landes.

La réforme des rythmes scolaires s'est faite sans les enseignants, et a profondément déstabilisé les écoles et dégradé les conditions d'enseignement. Depuis 2013, le SNUipp a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales. Au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 juin 2017, un nouveau décret a été présenté : ce texte permet, « sous conditions », des évolutions souhaitées par les enseignants. Avec ce nouveau décret, le ministère propose une modification du code de l'éducation permettant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à la demande conjointe d'une mairie (ou d'un EPCI) et d'un ou de plusieurs conseils d'école. Cette demande est adressée au DASEN qui décidera. Le directeur académique peut également décider que la nouvelle organisation s'applique dans toutes les écoles de la commune (ou de l'EPCI) quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur. Ce décret ne ferme pas la porte aux 4,5 jours qui doivent perdurer partout où les conseils d'école le souhaitent.

Bien évidemment, le SNUipp-FSU n'est pas dupe : il faut mettre en relation ce projet de décret avec la volonté du nouveau gouvernement de réduire considérablement à court terme l'aide apportée aux municipalités pour le périscolaire. Des considérations plus immédiates et plus électoralistes sont également dans la visée de celui-ci.

Le SNUipp-FSU a voté POUR ! La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences : près de 75% d'entre eux souhaitent un retour à la semaine de 4 jours, avec environ 20% qui demandent les 4 jours avec un raccourcissement des journées et des vacances scolaires. Le SNUipp-FSU a consulté la profession, puis a porté sa parole au CSE du 8 juin.

Du côté des organisations syndicales : Si le SNALC-FGAF a également voté pour ce nouveau décret, l'UNSA et FO ont voté contre. Le SGEN-CFDT et la CGT Educ action ont refusé de voter.

Et maintenant, pour les conseils d'école qui veulent un changement de rythmes, comment procéder ? Malgré un avis majoritairement défavorable du CSE, le nouveau décret sera présenté au CTM (comité technique ministériel) du 21 juin. Bien que le décret ne soit pas validé avant sa présentation au CTM, d'ores et déjà, les conseils d'école qui souhaitent des changements de rythmes peuvent écrire au DASEN, en informant l'IEN et le SNUipp-FSU. Nous ne proposons pas de « motion-type » : chaque conseil d'école doit préciser, en termes simples, l'organisation de la semaine scolaire souhaitée par le conseil. Précision : Les PEDT ne sont pas obligatoires pour passer aux 4 jours (journées de 6h) sur 36 semaines. Ils restent obligatoires pour : " déroger au cadre strict du "décret Peillon" avec des journées dépassant les 5h30 ou le choix du samedi matin à la place du mercredi matin ; " déroger aux 9 demi-journées en organisant la semaine en 8 demi-journées sur 5 matinées ("décret Hamon") ; " passer aux 4 jours avec des semaines inférieures à 24h et un rattrapage sur les vacances.

Comme les enseignant-es pourront le constater, c'est bien le SNUipp-FSU qui a voté POUR le décret qui assouplit la réforme Peillon / Hamon. Le SNUipp-FSU joue ainsi pleinement son rôle de 1er syndicat du primaire, qui porte la parole des enseignants !

Consultation nationale « rythmes scolaires », continuez à donner vos avis !

Pièce jointe : la déclaration du SNUipp-FSU au CSE du 08 juin 2017